



#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

## COMMUNE DE FRONTON

### **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP** **Année 3**

Présents : CAVAGNAC Hugo, Maire, Président de la Commission.  
CARVALHO Horacio, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.  
DALL'ARMI Daniel, Membre extérieur nommé.  
MOUYEN Christian, Membre extérieur nommé.  
PICAT Monique, Adjointe au Maire chargée des personnes âgées  
et de la dépendance.  
RELATS David, Conseiller délégué aux bâtiments.  
STRAGIER Corinne, Elue de l'opposition Ensemble pour demain.

Excusés : BARRIERE Karine, Conseillère municipale.  
DE BILLERBECK Frédérique, Membre extérieur nommée.  
DEUCHST Michel, Membre extérieur nommé.  
GARRABET Maurice, Adjoint au Maire chargé des bâtiments et des  
associations.  
LAVIGNE Corentin, Membre extérieur nommé.

Membre extérieur invité :

BANCE Alexandre, Agent technique, D.S.T. : Présent.  
SALLEE Emmanuelle, Agent administratif, D.G. Adjointe : Présente.  
Membre de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité :  
Absent.

Le jeudi 20 décembre deux mille dix-huit à 10h00 dans la salle du Préau, le Maire souhaite la bienvenue aux membres pour cette commission communale pour l'accessibilité. Il rappelle que la dernière commission s'est tenue le 20/12/2017, et que l'ordre du jour y était de présenter le bilan de la deuxième année d'exécution de l'Adap, et surtout de solliciter les avis des membres. *[Bilan année 1 : Commission réunie le 22/12/2016.]*

Ce jour, la commission se réunit pour présenter le bilan de l'année 3 de l'AdAP, dit « bilan de mi-adap ».

## QUELQUES RAPPELS DE CONTEXTE

Pour rappel, comme inscrit dans le dossier, le mardi 23 août 2016, la CCDSA (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité) a rendu un avis favorable à la réalisation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) de notre commune. Le 25 août, le Préfet de la Haute-Garonne a accordé notre AdAP pour une durée de 6 ans et un coût total de 761 985€ HT.

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 *relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public* nous demande dans son article D-111-19-45, un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année sur une période de plus de trois ans.

Le dossier a été envoyé à la Direction Départementale des Territoires le 30/01/2017, reçu le 03/02/2017. La Préfecture demandait également de renseigner un questionnaire en ligne, reprenant purement et simplement le bilan de la 1<sup>ère</sup> année d'exécution de l'AdAP (envoyé le 10/04/2017).

Enfin, il a été répondu à l'enquête relative à la mise en accessibilité des bâtiments, voirie et espaces publics envoyée à la Direction Départementale des Territoires, le 28/09/2018 via un questionnaire en ligne.

Les chiffres sont énoncés toute taxe comprise.

### **Sommaire :**

Bilan année 3 (2018) :

Prévus et dépensés

Type de travaux effectués

Travaux reportés en 2019

Bilan (€) de l'opération accessibilité

Bilan des bâtiments accessibles

Priorité aux sites associatifs et sportifs

PAVE

Informations – Logements accessibles

Avis formulés par les membres de l'Adap

## ANNEE 3 (2018) : PREVUS ET DEPENSES

Enveloppe travaux et aménagements : 185 200€

Enveloppe travaux en régie : 2 000€

TIERS	COMPTE	DESIGNATION	FACTURES
CCF MENUISERIES	21318	MENUISERIES CLUB HOUSE TENNIS	9 466,38 €
ROUSSE	21318	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE CLUB HOUSE TENNIS	9 532,08 €
FRONTON TP	2128	REPROFILAGE CHEMIN EN CASTINE SITE DES ARCHERS	3 420,00 €
ROUSSE JOEL	21318	DOUCHES PETIT GYMNASE	7 356,36 €
DE PAOLI	21318	TRAVAUX FERRONNERIE ACCESSIBILITE TOUT BAT	8 136,00 €
KUENTZ	21318	MENUISERIES EXT PETIT GYMNASE	10 413,08 €
ROUSSE JOEL	21318	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE CLUB HOUSE TENNIS	2 261,93 €
SODIA	2031	ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE BILAN ADAP	5 880,00 €
SIGNAL PLUS	21318	ACCESSIBILITE SOL EGP	204,00 €
SIGNAL PLUS	21318	ACCESSIBILITE SOL JDF	1 734,00 €
SIGNAL PLUS	21318	ACCESSIBILITE SOL BALOCHAN	499,80 €
SIGNAL PLUS	21318	ACCESSIBILITE SOL MDV	448,80 €
SIGNAL PLUS	21318	ACCESSIBILITE SOL EGLISE	306,00 €
SIGNAL PLUS	21318	ACCESSIBILITE SOL BOULODROME	300,00 €
SIGNAL PLUS	21318	ACCESSIBILITE SOL MEDIATHEQUE	600,00 €
ROUSSE JOEL	21318	ACCESSIBILITE PETIT GYMNASE COMPLEMENT	264,00 €
NUANCES UNIKALO	2188	ACCESSIBILITE MATERIEL PETIT GYMNASE	233,95 €
NUANCES UNIKALO	2188	ACCESSIBILITE MATERIEL TENNIS	233,95 €
GOURCY	21318	ACCESSIBILITE TOILETTES TENNIS	1 993,56 €
GOURCY	21318	ACCESSIBILITE TOILETTES PETIT GYMNASE	9 685,08 €
FERRIS	21318	ACCESSIBILITE IOP TENNIS	8 799,84 €

**Dépensés sur opération Accessibilité 2018 81 768,81 €**

## ANNEE 3 (2018) : TYPE DE TRAVAUX EFFECTUES

	Travaux effectués		Travaux effectués en régie	
	Par les entreprises	En régie	Achat de fournitures	Coût main d'œuvre
2016	77 361,60 €	18 328,48 €	80%	20%
	80%	20%		
2017	158 564,22€ <sup>(1)</sup>	8 368,41€	89%	11%
	95%	5%		
<b>2018</b>	<b>81 300,91 €</b>	<b>2 467,90 €<sup>(1)</sup></b>	<b>19%</b>	<b>81%</b>
	<b>97%</b>	<b>3%</b>		

<sup>(1)</sup> 467.90€ de fournitures et 2000€ de main d'œuvre

*Pour mémoire Année 1 : Cette forte sollicitation des entreprises s'exprime par les travaux de gros œuvre programmé l'année 1 dans l'AdAP (PG Bat-Kuentz-Fronton TP pour les bâtiments Ecoles et Archers).*

**97%** des dépenses concernent des travaux effectués par les **entreprises** et **3% en régie**.

**19%** de la somme dépensée en régie concerne l'achat de **fournitures** et **81%** le coût de la **main d'œuvre**.

### ANNEE 3 (2018) : 33 861.23€ REPORTEES

2019				
SIGNAL PLUS	21318	GUIDAGE PMR HDS	HDS	552,96 €
GOURCY	21318	ACCESSIBILITE TOILETTES GYMNASSE	GYM	3 849,06 €
ROUSSE	21311	PARVIS MAIRIE	ADMI	19 259,21 €
ARCALIA SODIA	2031	ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE BILAN ADAP	BAT	10 200,00 €
				<b>33 861,23 €</b>

Il s'agit de devis engagés en 2018 mais qui seront réalisés et facturés en 2019. Il conviendra d'effectuer un report de crédits de ce montant sur l'opération Accessibilité du budget primitif 2019.

L'absence d'engagement de travaux s'explique :

- Signal Plus pour la Halle des Sports :

Ce qui a été prévu dans l'Adap : un accès des places PMR jusqu'à l'entrée du bâtiment. Il s'avère d'une part, que les places de stationnement sont mal tracées. D'autre part, le mobilier urbain est repensé : un contraste visuel était initialement prévu, mais il est préférable, de les remplacer par un mobilier homologué. L'enveloppe prévue est donc inférieure à ce qui sera réalisé en 2019.

- Gourcy pour le Gymnase :

Retard suite problème calendrier du fournisseur.

- Rousse pour la Mairie :

Retard suite coordination tardive avec le Sdehg pour l'éclairage architectural.

- SODIA :

Prestation d'aide à la maîtrise d'ouvrage : en cours.

### ANNEE 3 (2018) : BILAN DE L'OPERATION ACCESSIBILITE

L'enveloppe de travaux et des aménagements prévue au budget 2018 est de l'ordre de :

de l'ordre de :	185 200.00€
Le montant dépensé en réel :	61 290.32€
Les devis 2018 restant à facturer :	20 478.48€
<b>L'exécution de l'Adap pour l'année 2018 :</b>	<b>81 768.81€</b>
Les travaux reportés en 2019 :	33 861.23€
Le montant non engagé est de :	103 431.19€

**Le montant n'ayant pas été engagé en 2018 correspond :**

- A l'ascenseur de l'école maternelle Garrigues :

La société SODIA Arcalia du Groupe Bureau Veritas, assistant technique à la maîtrise d'ouvrage dans le suivi des dossiers dans le cadre de l'Adap, a rendu un rapport ne préconisant pas l'ascenseur dans cet établissement. Ce service public a effectivement vocation à être déplacé sur un autre site. La disproportion de la dépense est manifeste (78000€ environ) compte-tenu du projet qui se dessine.

- Aux travaux reportés en 2019, bien qu'engagés en 2018 (34000€ environ):

Cette situation ne s'est pas présentée les deux premières années d'exécution de l'Adap car ces années-là ont recensé les dépenses de fournitures pour les travaux effectués en régie. [Pour rappel, ces dépenses de fournitures sont importantes car effectuées pour l'ensemble des sites, afin de profiter d'une offre financière intéressante.]

A savoir :

- La mise en place des WC PMR sur le site de l'EN Stade Matabiau) a été reportée en début 2019 : environ 50000€ en comptant le terrassement ;
- De nombreuses dépenses ont été réalisées pour faciliter l'accessibilité de certains bâtiments sans que cela soit décompté de l'enveloppe attribuée à cette fin.

*Pour mémoire, les montants dépensés :*

2016 = 147 732.00€

2017 = 229 270.23€

Total dépensé en trois ans : 458 771.04€

Soit 60% de la dépense prévue dans l'exécution de l'Adap.

## ANNEE 3 (2018) : BILAN DES BATIMENTS ACCESSIBLES

A mi-Adap, la moyenne d'accessibilité des bâtiments publics est de 80%.

Pour la majorité des restes à réaliser, il s'agit principalement de travaux en régie : d'abord de petits travaux dont la fourniture a été acquise et est stockée au Centre Technique Municipal, et enfin : de la mise en place de signalétique.

Les chiffres ci-dessous sont issus du rapport de la société SODIA ARCALIA du Groupe Bureau Veritas, assistant technique à la maîtrise d'ouvrage dans le suivi des dossiers dans le cadre de l'Adap.

Le tableau recense pour chaque bâtiment le pourcentage d'accessibilité, et précise les travaux et aménagements restant à réaliser.

Ces chiffres sont déjà, à l'heure du compte-rendu, à réviser puisque certains travaux ont été réalisés et augmente la moyenne d'accessibilité.

Bâtiment	Note	%	Remarques et travaux lourds	Dérogations
Boulodrome	4/4	100,00%	Réception 2018	
Ecole Marianne	4/4	100,00%	Réception 2016	
Préau	4/4	100,00%	Réception 2015	
Eglise	3,8/4	95,00%	Bande de vigilance extérieure	
Petit gymnase	3,5/4	87,50%	Signalétique (logo pictogramme)	
CTM	3,4/4	85,00%	Signalétique entrée + Autres fournitures déjà en stock	
Ecole JDF	3,4/4	85,00%	Signalétique + marches + lave-main	Pente entrée des parents : interphone et personne disponible pour aide
Asso Salle aînés	3,4/4	85,00%	Signalétique sur porte + dessous escaliers	
Cinéma	3,3/4	82,50%	1 lavabo à commander	
Ecole Balochan	3,2/4	80,00%	Signalétique + marquage (stock)	
Gendarmerie	3,2/4	80,00%	Aménagement entrée (peu coûteux)	
HCV	3,2/4	80,00%	Eclairage	
Mairie	3,1/4	77,50%	Parvis en cours + porte à droite (PM)	
Médiathèque	3,1/4	77,50%	Signalétique + marquage + mobilier accueil	
HDS	3/4	75,00%	Mobilier urbain + local arbitre + marquage vitres	
Asso Salle TP	3/4	75,00%	Demande dérogation	Ascenseur (disproportion) : service identique rendu dans le préfabriqué Garrigues
Trésor Public	3/4	75,00%	Porte de l'entrée SAS	
Gymnase	2,9/4	72,50%	Signalétique + lave-main commandé	Cheminement extérieur (disproportion) : Accompagnement des PMR
MDV OT	2,9/4	72,50%	Signalétique + demande dérogation (disproportion)	Cheminement extérieur (disproportion) : Solution EPMR
Asso Salles Garrigues	2,6/4	65,00%	Fournitures déjà en stock	
Ecole Garrigues	2,6/4	65,00%	Signalétique + éclairage	
Asso Tennis	2,5/4	62,50%	Signalétique + escalier intérieur avec guidage + éclairage	Cheminement extérieur
<b>Moyenne</b>	<b>3,23</b>	<b>80,80%</b>		

## ANNEE 3 (2018) : PRIORITE AUX SITES ASSOCIATIFS ET SPORTIFS

### LES DEPENSES D'ACCESSIBILITE PAR BATIMENT

ASSO : SITE DES ARCHERS	REPROFILAGE CHEMIN EN CASTINE SITE DES ARCHERS	3 420,00 €
	<b>Total Asso Site des Archers</b>	<b>3 420,00 €</b>
ASSO : TENNIS	MENUISERIES CLUB HOUSE TENNIS	9 466,38 €
	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE CLUB HOUSE TENNIS	9 532,08 €
	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE CLUB HOUSE TENNIS	2 261,93 €
	ACCESSIBILITE PETIT GYMNASSE COMPLEMENT	233,95 €
	ACCESSIBILITE TOILETTES TENNIS	1 993,56 €
	ACCESSIBILITE IOP TENNIS	8 799,84 €
	<b>Total Asso TENNIS</b>	<b>32 287,74 €</b>
BOULODROME	ACCESSIBILITE SOL BOULODROME	300,00 €
	<b>Total Boulodrome</b>	<b>300,00 €</b>
ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	ACCESSIBILITE SOL JDF	1 734,00 €
	<b>Total Stade Ecole Jean de la Fontaine</b>	<b>1 734,00 €</b>
EGLISE	ACCESSIBILITE SOL EGLISE	306,00 €
	<b>Total Eglise</b>	<b>306,00 €</b>
ESPACE GERARD PHILIPPE	ACCESSIBILITE SOL EGP	204,00 €
	<b>Total Espace Gérard Philippe</b>	<b>204,00 €</b>
PETIT GYMNASSE	DOUCHES PETIT GYMNASSE	7 356,36 €
	MENUISERIES EXT PETIT GYMNASSE	10 413,08 €
	ACCESSIBILITE PETIT GYMNASSE COMPLEMENT	264,00 €
	ACCESSIBILITE MATERIEL PETIT GYMNASSE	233,95 €
	ACCESSIBILITE TOILETTES PETIT GYMNASSE	9 685,08 €
	<b>Total Petit Gymnase</b>	<b>27 952,47 €</b>
MAISON DES VINS	ACCESSIBILITE SOL MDV	448,80 €
	<b>Total Maison des Vins</b>	<b>448,80 €</b>
MATERNELLE BALOCHAN	ACCESSIBILITE SOL BALOCHAN	499,80 €
	<b>Total Maternelle Balochan</b>	<b>499,80 €</b>
MEDIATHEQUE	ACCESSIBILITE SOL MEDIATHEQUE	600,00 €
	<b>Total Médiathèque</b>	<b>600,00 €</b>
TOUT BATIMENT	TRAVAUX FERRONNERIE ACCESSIBILITE TOUT BAT	8 136,00 €
	ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE BILAN ADAP	5 880,00 €
	<b>Total Tout bâtiment</b>	<b>14 016,00 €</b>

<b>PART DES DEPENSES PAR BATIMENT</b>		
ASSO : SITE DES ARCHERS	3 420,00 €	4,18%
ASSO : TENNIS	32 287,74 €	39,49%
BOULODROME	300,00 €	0,37%
ECOLE JDF	1 734,00 €	2,12%
EGLISE	306,00 €	0,37%
ESPACE GERARD PHILIPPE	204,00 €	0,25%
PETIT GYMNASE	27 952,47 €	34,18%
MAISON DES VINS	448,80 €	0,55%
MATERNELLE BALOCHAN	499,80 €	0,61%
MEDIATHEQUE	600,00 €	0,73%
TOUT BATIMENT	14 016,00 €	17,14%

TOTAL ACCESSIBILITE 2018      **81 768,81 €**

Association	43,67%
Bâtiment	17,39%
Culture	1,66%
Ecole	2,73%
Sports	34,55%

*Pour mémoire, en 2017 : les sites sportifs (stade Matabiau et gymnase) et les trois écoles (hors Marianne) ont représenté 70% des dépenses totales. Quant au secteur culturel : 25%*

Ceci explique les plus faibles parts de dépenses pour ces services en 2018.

## PAVE – PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Une invitation a été lancée à la Communauté des Communes du Frontonnais pour que soit présent parmi les membres de la commission communale pour l'accessibilité, un membre de la commission intercommunale pour l'accessibilité.

La loi fait obligation aux communes d'élaborer et de suivre le PAVE, sauf si le gestionnaire de la voirie est compétent en la matière. Si l'accès aux bâtiments publics est une compétence communale, il passe par la voirie qui est une compétence intercommunale.



Comme souligné dans un courrier adressé au Président de l'intercommunalité **le 24 octobre 2017**, la réflexion proposée est de coordonner les travaux d'accessibilité à un bâtiment, avec la communauté des communes afin d'éviter la multiplication des intervenants sur un espace de gestion communautaire. Dans cette idée, la CCF accepte-t-elle de prendre cette compétence ? Ce courrier est resté sans réponse.

Monsieur Cavagnac :

Le 20/12/2016, lors de la dernière commission communale pour l'accessibilité, Monsieur Nadalín, membre de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité a précisé qu'une invitation à la réflexion au sein de la Communauté des Communes du Frontonnais (CCF) avait été lancée.

Heureusement, les services de l'Etat ont adressé un courrier qui s'avère être plus efficace. Suite à cela, le 19/09/2018, nous avons fourni à Nicolas Beteille en charge des travaux de voirie à la Communauté des Communes du Frontonnais, le diagnostic établi par le SIV de Bouloc en 2009. Après ce recueil, les communes seront consultées pour une mise à jour de cet état des lieux, afin d'opérer des arbitrages stratégiques et financiers pour la mise en accessibilité des infrastructures ciblées dans les années futures. Il s'agit principalement d'opérer des chiffrages nouveaux et raisonnables.

Le débat budgétaire de 2019 de la CCF nous éclairera davantage sur ce sujet.

Monsieur Carvalho :

Fin novembre, en commission voirie, Philippe Petit a évoqué l'urgence d'établir un PAVE.

Monsieur Cavagnac :

Le schéma proposé par la Mairie de Fronton tiendrait à se concerter annuellement sur les travaux prévus et le planning commun à tenir au regard des contraintes de tous. L'absence d'une telle concertation est regrettable mais ne doit pas freiner la mise en accessibilité des entrées des établissements recevant du public. C'est pourquoi les travaux de mise en accessibilité du parvis de l'Hôtel de Ville débuteront en janvier.

Les demandes des administrés sur l'accessibilité tiennent davantage aux « trottoirs », « stationnement » qu'aux bâtiments dont les accès sont adaptés de manière visible.

## INFORMATIONS – LOGEMENTS ACCESSIBLES

Au regard de la loi du 11 février 2005, l'accessibilité doit répondre à toutes les situations de handicap et s'impose tout particulièrement au cadre de vie le plus quotidien, celui du logement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les textes d'application de cette loi ont ainsi rendu obligatoires des règles de construction et des prescriptions techniques qui imposent l'accessibilité des

logements neufs mais aussi celle des logements existants dans lesquels sont réalisés des travaux.

L'article 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales donne à la Commission Communale pour l'Accessibilité la mission de recenser les offres de logements accessibles aux personnes handicapées.

C'est pourquoi, suite à un premier recensement opéré en 2008, la commune de Fronton renouvelle l'inventaire des logements accessibles. Les propriétaires de logements loués ou susceptibles de l'être sont fortement invités à remplir un questionnaire **disponible en téléchargement sur le site de la Mairie ou papier, à l'accueil de la Mairie.**

Un rappel sur le site de la Mairie est visible actuellement. Cette information continue d'apparaître sur la Newsletter. L'information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur Carvalho :

Les propriétaires ont-ils droit à des subventions pour aménager leurs logements locatifs ?

Monsieur Bance :

L'obligation ne tient pas en l'aménagement, uniquement un recensement. Le coût financier fait peur.

Monsieur Cavagnac :

Il s'agit de permettre à une personne en situation de handicap de pouvoir louer un logement adapté à son handicap.

Madame Stragier : Connaissons-nous le besoin ?

Madame Sallée : Non, nous avons consulté Soliha, une association privée au service de l'habitat, qui a mis en place un dispositif informatique interactif permettant d'organiser l'adéquation et le rapprochement entre l'offre et la demande en logements adaptés à toutes situations de handicap. Cela a pour but de faciliter et stimuler l'accès au logement des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Au moment de la consultation, le dispositif était en expérimentation, il n'a pas été possible d'obtenir un coût.

Madame Stragier :

Peut-être faut-il énoncer les règles de l'obligation d'informations de logements accessibles.

Monsieur Cavagnac :

Une note complète sera publiée dans le prochain bulletin municipal.

## AVIS FORMULES PAR LES MEMBRES DE L'ADAP

Pas d'avis particuliers.